



# INFOS

## Audience avec la DCSP SÉCURITÉ EN INTERVENTION

Le 24 mai dernier, un Agent de Police Scientifique était prise à partie alors qu'elle accomplissait sa mission de Police Scientifique sur la CSP de Nantes.

Après avoir pris toutes les informations sur la bonne prise en compte des faits par la hiérarchie locale et la DZ du SNPS, nous avons décidé d'aller sur site pour apporter tout notre soutien à la collègue et rencontrer M. le DDSP 44 pour mettre en place un fonctionnement garantissant à nos collègues plus de sécurité en intervention.

Il a été convenu à cette occasion avec les effectifs du SDPTS et M. le DDSP 44 que toute sortie devait se faire à 2 effectifs sur toute scène d'infraction ainsi qu'une révision de la procédure radio et la mise à disposition systématique d'un moyen de transmission.

Le 15 juin, nous avons été reçus par M. le DGPN, accompagné de son conseiller RH, pour aborder ce sujet et renouveler notre demande concernant la stricte application de la note du 15 Février 2021 sur la sécurité en intervention des Agents de Police Scientifique. Il était inscrit dans cette note :

« **Les directions d'emploi diffuseront une note de service déclinant les règles de sécurité imposées par l'instruction DGPN du 24/12/2019 relative à la doctrine d'emploi des personnels de Police Scientifique.** ».

M. le DGPN ainsi que son conseiller RH nous apportaient à cette occasion leur soutien total.

Ce 27 juin, nous étions reçus par Mme la DCSP Céline BERTHON accompagnée de sa conseillère RH, Mme HEZARD, **pour demander la rédaction de cette Note rapidement** et ainsi garantir une application rapide et réelle dans tous les services de PTS dépendants de la Sécurité Publique.

Cette note des Directions d'emploi tant attendue par tous les personnels à destination des chefs de services n'avait jusqu'alors jamais été rédigée...

**C'est désormais chose faite !!!**

**Mme la DCSP nous a confirmé la diffusion très prochainement de cette note.**

**Nos besoins ne s'arrêtent pas là !**

Nous lui avons également demandé que le travail effectué sur le Parc Auto par le SNPPS soit utilisé par ses services et repris par le SNPS afin d'aboutir à une meilleure attribution de véhicules adaptés aux missions de nos agents, quelles qu'elles soient.



# INFOS

## **Audience avec la DCSP SÉCURITÉ EN INTERVENTION**

Le dernier sujet abordé lors de cette réunion a concerné les régimes horaires de travail et la nécessité pour chaque service de PTS désireux de le faire de pouvoir mettre en place un système d'horaires variables - de cycles ou aménagements spécifiques, en lien avec les impératifs opérationnels tout en tenant compte des besoins personnels ou familiaux.

Mme la DCSP et sa Conseillère RH se sont montrées très attentives à cette demande et s'engagent à effectuer un travail de « retour d'expérience » avec les services de PTS ayant déjà eu recours à ces aménagements horaires.

La qualité des échanges avec Mme La DCSP et Mme HEZARD a été remarquée par le SNPPS.

Nous sommes certains que son action auprès des différents acteurs dans ce dossier permettra enfin que les instructions DGPN de février 2021 sur la sécurité de nos agents en intervention soient déclinées dans tous les services ou a minima,

**que les Agents de Police Scientifique puissent enfin s'appuyer sur des textes !!!**

Notre profiterons de notre audience avec le SNPS ce vendredi 1<sup>er</sup> juillet pour alerter à nouveau M. ANGELINO sur la problématique existante concernant la sécurité des PTS et sur les problèmes générés par le partage des autorités hiérarchique et fonctionnelle entre les différentes Directions d'emploi et le SNPS .

**Il n'est plus possible que nous naviguions à bord d'un bateau qui prend l'eau de toutes parts sans qu'aucun pilote ne réagisse au risque de compromettre la sécurité des collègues.**

**Le SNPPS, le seul syndicat de Policiers Scientifiques pour les Policiers Scientifiques !**